

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice 27
Présents 23
Votants 26
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20261005-DCM_2026_10_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2026

L'an deux mille vingt six

Le : 05 octobre 2026

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
en Mairie, sous la présidence de Monsieur André GACHET, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2026

PRESENTS : André GACHET, Florence PICHON, Alain RENE, Martine MEILLIER, Quentin ROURE, Isabelle ELVINGER, Philippe BERLANDE, Pierre GACHET, Jérôme ARCELIN, Corine JEAY, Hubert GODARD, Fabienne GIBASSIER, Annabelle BOURGIN, Marjorie COMBE, Jennifer CAPEL, Anna Paola ROYON, Magali ROUCHON, Jean-Baptiste CHAMBEFORT, Julien LOUAT, Laurent BRUYERE, Sandrine GRANGER, Laetitia PAYET, Nicolas LOPEZ.

ABSENTS : Sébastien DE ARAUJO, Jean-Philippe PELLEGRIN, Christelle MELI, Grégoire GRANGER.

POUVOIRS : Sébastien DE ARAUJO à Magali ROUCHON, Jean-Philippe PELLEGRIN à Sandrine GRANGER, Grégoire GRANGER à Laurent BRUYERE.

SECRETAIRE : Florence PICHON.

Délibération n°2026 10 06

OBJET : SALLE GERARD CLAVELLOUX - TARIFS ANNEES 2027 – 2028 -2029.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment son article L. 2121-29 relatif à la compétence générale du conseil municipal pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune, et son article L. 2144-3 relatif aux conditions d'utilisation des locaux communaux et à la fixation éventuelle de la contribution due à raison de cette utilisation,

Vu la délibération n°2026_10_05 du 05 octobre 2026 ayant pour objet l'approbation du règlement intérieur et de la convention de location de la salle Gérard Clavelloux,

Considérant la nécessité de revoir la grille tarifaire de la mise à disposition de la salle Gérard Clavelloux ;

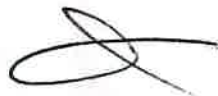
Considérant la nécessité d'ouvrir la location de la salle Gérard Clavelloux à des administrés non-résidents de la commune en vertu de l'article L.2144-3 du Code général des collectivités territoriales, confirmé par la jurisprudence,

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

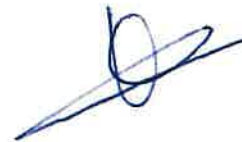
- approuve la grille tarifaire, pour les années 2027, 2028 et 2029, concernant la mise à disposition de la salle Gérard Clavelloux, annexée à la présente délibération,
- approuve le principe d'une révision annuelle des tarifs à compter du 1^{er} janvier de chaque année, selon une progression de 3 % par rapport aux tarifs applicables l'année précédente, en référence à une grille tarifaire exprimée en euros,
- précise, qu'à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération, toutes les délibérations antérieures ayant le même objet que la présente délibération, sont abrogées,
- autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces et documents se rapportant à l'exécution des termes de ladite grille tarifaire et de sa révision annuelle.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy,
le 06 octobre 2026

Le maire,
André GACHET



Le secrétaire de séance,
Florence PICHON



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 09.10.2026
Publié ou Notifié
le : 09.10.2026

GRILLE TARIFAIRE POUR LA LOCATION DE LA SALLE GERARD CLAVELLOUX

	Tarifs actuels	Au 1er janvier 2027 Augmentation 3% arrondi à l'euro supérieur base 2026	Au 1er janvier 2028 Augmentation 3% arrondi à l'euro supérieur base 2027	Au 1er janvier 2029 Augmentation 3% arrondi à l'euro supérieur base 2028
Habitants de la commune				
Location (du vendredi midi au dimanche midi)				
tarif hiver (du 1er novembre au 31 mars)	450,00 €	464 €	478 €	493 €
tarif été (du 1er avril au 30 octobre)	400,00 €	412 €	425 €	438 €
Journée supplémentaire	155,00 €	160 €	165 €	170 €
Habitants hors de la commune				
Location (du vendredi midi au dimanche midi)				
tarif hiver (du 1er novembre au 31 mars)		650 €	670 €	691 €
tarif été (du 1er avril au 30 octobre)		600 €	619 €	637 €
Journée supplémentaire		225 €	232 €	239 €
Associations communales				
Soirée privative/ Assemblée Générale (gratuité de la location 1 fois par an ; les autres charges restent dues)	160,00 €	165 €	170 €	176 €
Territoire de Loire Forez Agglomération				
- Associations				
Soirée privative (location 24 heures)	1 000,00 €	1 030 €	1 061 €	1 093 €
Assemblée générale sans repas (location 24 heures)	270,00 €	279 €	288 €	297 €
Assemblée générale avec repas (location 24 heures)	550,00 €	567 €	585 €	603 €
- Entreprises				
Soirée privative (location 24 heures) / Assemblée Générale (location 24 heures)		1 030 €	1 061 €	1 093 €
Hors territoire de Loire Forez Agglomération				
- Associations				
Soirée privative (location 24 heures)		1 500 €	1 545 €	1 592 €
Assemblée générale sans repas (location 24 heures)		405 €	418 €	431 €
Assemblée générale avec repas (location 24 heures)		850 €	876 €	903 €
- Entreprises				
Soirée privative (location 24 heures) / Assemblée Générale (location 24 heures)		1 500 €	1 545 €	1 592 €
Etablissements scolaires communaux				
Location		Gratuité	Gratuité	Gratuité
Autres charges				
Participation obligatoire aux frais nettoyage pour toute location	140,00 €	145 €	150 €	155 €
Prêt vaisselle (uniquement pour les associations de Saint-Romain-le-Puy)	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité
Déclenchement alarme bâtiment	60,00 €	70 €	73 €	76 €
Tri sélectif des déchets non effectué		100 €	103 €	107 €
Dégradations des locaux et/ou des matériels constatés lors de l'état des lieux de sortie		Remboursement par l'utilisateur des frais réels engagés par la commune pour la remise en état	Remboursement par l'utilisateur des frais réels engagés par la commune pour la remise en état	Remboursement par l'utilisateur des frais réels engagés par la commune pour la remise en état